

Agent valoriste de déchèterie

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'AGENT

Nom marital / naissance	
Prénom	
Date de naissance	
Date d'entrée dans la collectivité	
Statut / Catégorie	C
Grade / Date de nomination	Adjoint Technique
Service de Rattachement	Pôle technique – sous l'autorité hiérarchique du DGA et sous l'autorité fonctionnelle du technicien déchèterie

MISSIONS PRINCIPALES

- Permettre l'amélioration du taux de valorisation des déchets traités par le syndicat ;
- Pour cela, garantir la nature des Déchets dans les bennes Non Recyclables (DNR) ainsi que pour les flux des Déchets Recyclables (Objet de la Maison, DEEE, DDS, ...) des filières de traitement du syndicat, par une action de conseil et de contrôle permanent in situ dans les déchèteries communautaires ;
- Partager les expériences avec les agents de déchèterie dans le cadre des relations collaboratives entre le syndicat et ses adhérents et partager puis transférer la compétence acquise aux gardiens de déchèterie du territoire,
- Participer à l'élaboration et conduire l'animation des outils de formation à destination des gardiens de déchèterie visant à permettre l'amélioration du taux de valorisation des déchets traités par le syndicat ;
- Participer à l'analyse, à la diffusion et à la valorisation des résultats obtenus, à l'aide d'indicateurs harmonisés sur le territoire.

ACTIVITÉS / TACHES DU POSTE ET FREQUENCE D'EXPOSITION

1. Contrôler les apports dans les bennes et orienter les usagers

- Après l'accueil des usagers par les agents communautaires chargés de la collecte, conseiller et orienter les usagers souhaitant utiliser la ou les benne(s) DNR et les bennes de tri ou de REP (Objet de la Maison, DEEE, DDS, ...), en assurant une présence continue sur le site d'affectation.
- Permettre la bonne affectation des déchets en rapport avec les filières de valorisation adéquates en réorientant les usagers qui souhaitent à tort jeter aux DNR des déchets valorisables dans des filières de recyclage / REP.
- Interagir avec tact et pédagogie avec les usagers.

2. Montrer l'exemple et transférer sa compétence

- Avec pédagogie et par l'exemple, être l'acteur principal de la démonstration aux agents de déchèteries que la veille sur le tri des déchets produit des résultats efficaces et impactants en matière de recyclage et de valorisation ;

- Avoir une attitude exemplaire vis-à-vis des usagers et des agents de déchèterie ;
- Conseiller les agents de déchèterie sur tout sujet ;
- Accompagner les agents de déchèterie dans l'amélioration des taux de valorisation de déchets, par un partage des compétences acquises et d'exemples pratiques ;
- Convaincre de la pertinence environnementale et de l'intérêt financier d'une veille sur la benne DNR.

3. Participer à l'élaboration et conduire l'animation des outils de formation à destination des gardiens de déchèterie visant à permettre l'amélioration du taux de valorisation des déchets traités par le syndicat ;

- En lien le technicien en déchèterie et l'animateur du Syndicat, participer à l'élaboration des outils de formation à destination des gardiens de déchèterie en vue d'améliorer le taux de valorisation des déchets traités par le syndicat ;
- Animer les formations sur sites auprès des gardiens de déchèterie des collectivités adhérentes ;
- Etablir un retour régulier des formations réalisées, des points de blocages et pistes d'amélioration ;
- Participer à l'analyse du rapport par thématique établi en fin de session de formation.

4. Capitaliser l'information et participer à l'analyse et à la valorisation des résultats

- Alerter sans délai la hiérarchie en cas de difficulté ;
- Rendre compte des erreurs les plus souvent rencontrées pour permettre, le cas échéant, des campagnes de communication à l'attention des usagers ou des formations à l'attention des agents ;
- Alerter quant aux freins rencontrés in situ à l'amélioration du taux de valorisation (organisation spatiale des bennes, organisation interne des déchèteries) ;
- Participer à toute réunion de travail ou de restitution selon les directives de la hiérarchie ;
- Emettre toute proposition utile.

MISSIONS PONCTUELLES

- Ce poste n'a pas vocation à remplacer ou suppléer les gardiens de déchèterie agents communautaires, qui continuent d'assurer l'accueil, les commandes d'enlèvements de bennes et le nettoyage du site.

COMPÉTENCES REQUISES

Connaissances et savoir-faire

- Bonne connaissance du tri des déchets en déchèteries et des filières des éco-organismes

Savoir-être et attitudes requises

- Excellentes aptitudes relationnelles et pédagogiques, capacité à travailler en équipe
- Rigueur et réactivité
- Capacité à convaincre et à gérer un conflit
- Autonomie et efficacité
- Ponctualité et disponibilité
- Sens du service public
- Garant de l'image du syndicat

LIENS HIÉRARCHIQUES DIRECTS

- Placé sous la responsabilité hiérarchique directe du Directeur Général Adjoint du SYPP et sous l'autorité fonctionnelle du technicien déchèterie.

LIENS FONCTIONNELS

Internes

Technicien déchèterie, Animateur, DGA, DGS, chargée de communication.

Vice-Président(s) déchèteries, Vice-Présidents des EPCI, Président.

Externes

Usagers des déchèteries

Agents des déchèteries et responsables des services déchets des collectivités adhérentes

Plus marginalement : Prestataires et partenaires extérieurs, Organismes de soutiens aux filières de valorisation (éco-organismes...)

CONDITIONS D'EXERCICE DES MISSIONS

Résidence administrative

Syndicat des Portes de Provence

14 B route de Malataverne

Bâtiment B

26 780 ALLAN

Moyens mis à disposition

Formation initiale, Véhicule de service, téléphone portable, EPI.

Contraintes

Risques routiers

Travail en déchèteries, régulièrement à l'extérieur

Lieux de travail variables dans l'année, déplacements quotidiens

Horaires et amplitudes variables, travail le samedi

Pénibilité liée à la station debout, au port de charges et aux nuisances (bruits, odeurs)

Risque de contact avec des matières dangereuses

Le port d'accessoires de protection et des équipements de protection individuelle est obligatoire

Accueil du public, gestion des conflits, risque agression.

Horaires / Rythmes de travail

Temps complet annualisé suivant planning mensuel

EXIGENCES REQUISES

Connaissance pratique éprouvée de la gestion des déchets en particulier en déchèterie

Aptitude médicale au poste

Permis B

REGIME INDEMNITAIRE

RIFSEEP

Pris connaissance, le

Signature de l'agent

Signature de l'Autorité Territoriale
Le Président,
Anthony ZILIO